

Programme – J.450 - Loi ELAN

Ouverture de la session

ASPECTS JURIDIQUES

J.451

1. Le périmètre de responsabilité du bailleur social
 - Les 4 champs de responsabilité en matière de sûreté
 - Les obligations et ressources principales de sécurité-sûreté
 - Les textes applicables
 - Les compétences des différents acteurs de la sécurité-tranquillité
2. Les différents troubles et les textes applicables
 - L'agression
 - Les dégradations
 - Les occupations et entraves dans les parties communes
 - Les tapages et bruit
 - Le squat
 - Les troubles avec les animaux
 - La gestion des véhicules et conduites
3. Prévention et outils mobilisables
 - La prévention situationnelle
 - Les outils d'observation et de signalement des troubles d'incivilités
 - Le bail et le règlement intérieur
 - La médiation et les relances
 - Les prestations privées de sécurité
 - La vidéo protection – surveillance
 - Le rôle des équipes de proximité
 - La charte de bon voisinage
 - La Réunion locative
4. La mise en œuvre de l'action du bailleur
 - La question de la preuve : témoignages, pétitions, constats, procès-verbal...
 - L'activation de la voie pénale : attroupements dans le hall, injures, violences ...
5. L'action judiciaire du bailleur pour mettre fin au trouble
 - La délivrance du congé pour motif légitime et sérieux
 - La résiliation judiciaire du bail : de l'assignation à l'exécution de la décision de justice

Objectifs

- Diagnostiquer la nature des troubles et connaître les recours juridiques à mettre en œuvre.
- Repérer les immeubles ou les résidences à risque.
- Acquérir des outils d'analyse du trouble
- Adopter la posture du médiateur.

Personnes concernées

Gestionnaires, inspecteurs d'immeubles, techniciens, conseillers sociaux, personnels administratifs, et plus généralement toute personne en contact avec les locataires et les copropriétaires.

Prérequis

- Aucun

Méthodologie – Évaluation

- Support pour les apports théoriques et de la jurisprudence
- Échanges interactifs
- Cas pratiques, quiz...
- Remise d'une attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Formateur spécialisé en contentieux et recouvrement pour les bailleurs sociaux

Dates

13-14 mai 2020 / 16-17 novembre 2020

Prix

1310€ HT

Lieux

Paris 75009



CONTACT

Jémila COSQUER



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com



ASPECTS RELATIONNELS

J.452

1. **Le vivre ensemble**
 - L'habitat : un espace d'intersubjectivité
 - **Une affaire de lieu ou de gens**

2. **Les préalables de la médiation**
 - Volonté d'aboutir à créer ou à recréer du lien
 - **Reconnaître les acteurs en présence**
 - **Mettre en place un cadre adapté de rencontre**
 - **Proposer et expliquer la démarche de médiation**
 - **Identifier les obstacles à la médiation**

3. **La posture du médiateur**
 - **Attitude assertive**
 - **Rôle de tiers : ne pas imposer de solution, ne pas prendre position**
 - **Position méta : observation de la relation, décentrage**
 - **Mots et expressions à éviter**
 - **Importance du langage non verbal**
 - **Écoute active : questions élucidantes, reformulation, empathie**

4. **La méthode**
 - Les phases d'intervention
 - **Les faits : convergence et divergence des points de vue**
 - **Accompagnement des émotions**
 - **Les amplificateurs des conflits**

Clôture et évaluation de fin de formation



CONTACT

Jémila COSQUER



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com

